

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

CBD

Par Valoche Postée le 03/10/2022 15:28

Est ce que remplacer le thc par du cbd ne fait que prolonger la durée de sevrage ?

Mise en ligne le 07/10/2022

Bonjour,

Le CBD vendu légalement en France ne doit pas contenir plus de 0,2% de THC. En si faible quantité, la consommation de CBD ne rallonge pas les effets de sevrage (perte d'appetit, insomnies, anxiété, sueurs..) lors d'un arrêt du cannabis.

En revanche, la consommation de CBD après un arrêt de cannabis peut rallonger la durée de détection du THC dans l'organisme. En d'autres termes, on reste plus longtemps positif au THC lors d'une analyse d'urine ou d'une prise de sang lorsque l'on remplace le cannabis par du CBD.

Nous espérons avoir répondu à votre question et vous souhaitons bon courage et bonne journée,

Bien cordialement,
